

OBJET:

COMPTEUR LINKY

VOS REF.:

NOS REF.:

PR.IG - 430.2018

Affaire suivie par Pascale ROULON

Monsieur le Directeur,

Dans le cadre du prochain déploiement des compteurs Linky sur notre territoire, le conseil municipal réuni le 24 juillet 2018 a été informé des conditions souhaitées pour la mise en œuvre du déploiement.

Je vous demande donc de bien vouloir considérer la position individuelle de chacun de nos abonnés hendayais disposant d'un compteur en état de fonctionnement, dès lors qu'il aurait exprimé clairement son refus de donner accès à la propriété.

Je vous remercie d'accuser réception du présent courrier et de me confirmer dans votre réponse que ces refus clairement énoncés seront pris en compte ; votre réponse sera communiquée à l'ensemble du conseil municipal et mise en ligne sur le site Internet de la Ville.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Directeur, l'expression de mes salutations distinguées.

PJ / Déclaration au Conseil Municipal

Le Maire,

1^{er} vice-président de la Communauté d'Agglomération Pays Basque, Conseiller Départemental des Pyrénées-Atlantiques,

Kotte ECENARRO

Mr Philippe DENYS
DIRECTEUR TERRITORIAL ENEDIS

39 av du 8 mai 1945

64100 BAYONNE